



4eme symposium international de sculpture sur bois Les monumentales Mirecurtiennes à Mirecourt – Vosges (F) Du 20 au 29 juillet 2012

REGLEMENT

1. Participants

Onze artistes seront sélectionnés pour participer au 4ème symposium de sculpture sur bois à Mirecourt. L'inscription est gratuite, pour présenter sa candidature, chaque sculpteur devra fournir **par courrier postal uniquement**:

Avant le 1 février 2012

- Une biographie,
- la fiche d'inscription ci jointe dument remplie,
- un croquis du projet (dessin 4 faces) sur format A4, les maquettes sont acceptées, mais ne seront pas retournées à l'expéditeur (max 20cm), L'organisation nommera un comité de sélection composé d'artistes professionnels et de membres du comité organisateur afin de choisir les 11 candidats, soit ; 4 sculpteurs Français et 7 sculpteurs d'autre pays.

La sélection des projets aura lieu au mois de mars 2012 et sera sans appel,

1 Participant

eleven artists will be selected to participate at the 4rd international symposium of Mirecourt wood carving.

*Booking is free to present its candidature, each sculptor must provide **by postal mail only**:*

before 1 February 2012

- A biography,*
- Entry form enclosed completely filled in.*
- a sketch of the project (drawing 4 sides) on A4 format, the models are accepted, but will not be returned to the sender (max 20 cm) The organisation will appoint a Committee composed of professional artists and members of the Organizing Committee to choose 11 candidates; 4 French sculptors and 7 sculptors from other countries.*

The selection of projects will take place in March 2012 and will be final,

Thème : " les 4 éléments " 4 éléments pour une création **Topic :** *the 4 elements; 4 elements for a creation.*

2. Les horaires de travail sont de 10h à 13h et de 14h à 19h chaque jour sur le site prévu à cet effet, au delà de cet horaire, aucune machine électrique ou thermique ne sera autorisée. Pour des raisons techniques (fixations des œuvres pour la présentation au public et la préparation du spectacle son et lumières du samedi soir) les sculptures devront être terminées le vendredi soir, samedi 10h au plus tard.

2 Hours of work are from 10 a.m. to 1 p.m. and from 2 to 7 pm every day on the site intended for this purpose, than this time, no electrical or thermal machine will be allowed. for technical reasons (fixing of the works for the presentation to the public and preparation of the show sound and lights on Saturday evenings) sculptures should be ended Friday evening, Saturday 10 am at the latest.

Toutes les œuvres réalisées resteront en exposition (prêt permanent de l'artiste) à la communauté de communes du pays de Mirecourt. Les œuvres seront installées de telles manières que peu à peu se forment des chemins culturels et artistiques.

All completed works will remain in exhibition (permanent loan artist) on the communauté de communes of the country of Mirecourt. Works will be installed in such ways gradually formed cultural and artistic paths.

.3. Les sculpteurs invités seront accueillis à MIRECOURT le vendredi 20 juillet -Cours Stanislas à partir 15h et s'engagent à être présent sur le site de travail le même jour à 17h, les sculpteurs devront être obligatoirement présents jusqu' à 18h le dimanche 29 Juillet

. 3. Invited sculptors will be welcomed to MIRECOURT on Friday 20th of July – "cours Stanislas" from 3 p.m. and undertake to be present on the work site the same day at 5 pm, sculptors must be necessarily present until a 6 pm july Sunday 29 st.

4. chaque sculpteur invité devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et tous documents nous assurant de sa protection sociale.

4. Each prompted sculptor must provide a liability insurance certificate and all documents to ensure his social protection.

5. Droit des œuvres : Les artistes gardent les droits sur leurs œuvres. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant et après le symposium demeure réservé au seul organisateur. Les sponsors et les villages accueillant les œuvres n'ont aucun droit d'utilisation des sculptures à but commercial sans l'accord préalable de l'artiste.

Aucune transformation, soit, de forme ou de couleur, de produit d'entretien, de déplacement de l'œuvre de l'endroit choisi ne pourra être réalisé sans l'accord écrit du sculpteur.

5 Right of the works: the artists keep rights on their works. The right to save, filming or photographing for commercial purposes during and after the symposium is still reserved only to the Organizer. Sponsors and villages welcoming works have no right to use the sculptures for their own advertisement without the consent of the artist. No processing, shape or color, product maintenance, moves the work of the place chosen can be achieved without the written agreement of the sculptor.

6. les emplacements : Les sculptures devront être stables. Les sculpteurs veillent à la sécurité de leur entourage.

6 locations: the sculptures should be stable. The sculptors ensure the safety of their surroundings.

7. indemnités : l'organisation réglera la somme de 700€ par sculpteur à condition que la sculpture soit terminée et présentable (l'organisation représentée par Dominique RENAUD en sera seul juge)

7 benefits: the Organization will settle the sum of 700 € by sculptor provided that the sculpture is finished and presentable (organization represented by Dominique RENAUD in single judge shall)

Les frais de voyage seront remboursés en totalité par l'association sur présentation de justificatifs pour les trajets en train ou en avion (trajet le plus direct et le plus économique), et selon un barème mis en place pour les trajets en voiture personnelle :

Travel expenses will be refunded in full by the association on presentation of proof for paths by train or aircraft (the most direct and economical route), and according to a schedule put in place to paths in personal car:

Frais de route (voiture) : *Expenses of road (car):*

De 0 à 100 km = 0 Euros De 100 à 400 km =100 Euros De 401 à 800 km = 200 Euros

De 801 à 1200 km = 300 Euros + de 1200 km = 400 Euros

Les frais de voyage des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

Accompanying any travel expenses are not supported.

8. logement et nourriture : Le logement et les repas sont assurés par l'organisation pendant toute la durée du symposium ; du vendredi 20 juillet au soir au lundi 30 juillet le matin.

Les frais d'hébergement des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

Les frais personnels tels que téléphone ou autre sont à la charge du participant.

8 housing and food: housing and meals are provided by the Organization for the duration of the symposium; Friday 20 July evening Monday 30 July the morning. Accompanying any accommodation costs are not supported. Such as telephone or other personal charges are borne by the participant.

9. une exposition artistique sera éventuellement organisée, les sculpteurs invités pourront y participer, l'organisation conservera 10% sur le prix des sculptures vendues.

9 an artistic exhibition will be eventually organized, invited sculptors can participate, the Organization will retain 10 % on sold sculptures.

10. l'outillage devra être apporté par l'artiste sélectionné. Les artistes venant par avion ou par train trouveront une tronçonneuse à leur disposition sur le lieu de travail. Durant la nuit les outils seront mis en sécurité dans un atelier.

10 plant shall be made by the selected artist. Artists coming by plane or train will find a chainsaw at their disposal in the workplace. During the night tools will be implemented security in a workshop.

11. le matériau : tronc de chêne de 4 mètres de haut sur environ 0.80m de diamètre est fourni gratuitement par l'organisation.

La sculpture terminée devra être de : maximum 4m50 ou minimum 3m50 (debout) et ne devra pas dépassée 2 m d'envergure, 0.50m à la base de la sculpture sera laissée disponible pour la fixation de l'œuvre.

L'association de la couleur ou d'autres matériaux est autorisée mais ceux ci ne seront pas fournis par l'organisation. Les organisateurs feront toutefois leur possible pour aider les sculpteurs dans cette démarche.

11. The material: Oak trunk 4meters high on approximately 0.80 m diameter is provided free of charge by the organization.

The completed sculpture will be of: maximum 4 m 50 or minimum 3 m 50 (standing) and will not exceeded 2 m wide, 0.50 m at the base of the sculpture will be left available for the establishment of the work. The association of the color or other materials is permitted but those above will not be provided by the organization. Organizers will however do their best to help the sculptors in this process.

12. Trois prix seront décernés le samedi 28 juillet avant le vernissage du symposium,

Le prix des artistes, le prix des enfants et le prix du public, ces 3 prix sont honorifiques.

12 Three awards will be presented Saturday July 28 st before the opening of the symposium, the prize of artists, the prize of children and the public prize, these 3 awards are honorific.

Pour l'organisation

Pour la communauté de communes du pays de Mirecourt

Dominique RENAUD

Jean DEMARD